

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 1^{er} au 8 décembre 2022

FAITES LE BON CHOIX!



Le 14 novembre 2022

Vous allez choisir vos REPRESENTANTS DU PERSONNEL POUR LES 4 ANS A VENIR

qui siègeront : au **CSE** (Comité Social d'Etablissement), aux **CAPL** (Commissions Administratives Paritaires Locales), aux **CAPD** (Commissions Administratives Paritaires Départementales) et à la **CCP** (Commission Consultative Paritaire)

pour défendre VOS DROITS et VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.



LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Elles se dérouleront par vote électronique du 1^{er} décembre à 9h30 jusqu'au 8 décembre à 18h00 pour la CAPD (pour les titulaires) et la CCP (pour les contractuels).

Vous avez déjà reçu ou vous allez recevoir un courrier avec vos identifiants, à votre domicile, qu'il est important de conserver pour pouvoir voter FO.

LES ELECTIONS LOCALES

Pour élire vos représentants au CSE

(titulaires, stagiaires et contractuels, VOUS ETES CONCERNES) et

vos représentants aux CAPL (titulaires uniquement),

vous pourrez voter à partir du 22 novembre par correspondance ET/OU physiquement aux urnes le 8 décembre 2022 de 8h00 à 18h00 en salle

blanche sur le pôle de Villepinte.



Le 8 décembre, une navette sera mise à disposition sur BORNICHE le matin et l'après-midi pour permettre aux agents de venir voter sur place à Villepinte.



